



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



Après avoir touché le fond.... Maintenant on creuse !

Ce matin, le bureau national du SPS a été alerté par nos collègues du PREJ de Beauvais, de l'affichage d'une note hallucinante sous forme d'un courriel de la DISP de Lille pour information aux agents.

Si hallucinante que dans un premier temps, nous avons cru à un canular avant d'en recevoir une copie, dont voici le contenu retranscrit mot pour mot :

« Bonjour à tous,

Dans le cadre des difficultés qui nous ont été remontées sur la pénurie de carburant dans certaines stations TOTAL, sur le rationnement ou encore la panne nationale des TPE cartes de ce jour, je vous informe que la seule solution alternative et temporaire que le DBF puisse proposer pour éviter le blocage total des missions est que les agents avancent avec leur moyen de paiement personnel le coût du réapprovisionnement des véhicules en carburant.

Le DBF s'engage à ce que le remboursement soit effectué à brève échéance (8 à 10 jours), avec une sensibilisation du DAEBC qui reste compétent pour le traitement de ce type de demande.

Les dossiers de remboursement seront instruits, via CHORUS Formulaires auxquels seront joints, comme justificatifs de la dépense un compte rendu professionnel de l'agent, son RIB et un justificatif d'achat.

Cette procédure d'urgence fait suite à une demande relayée à la DAP/SG sur la faisabilité juridique du changement de carte ou d'utilisation de la carte pour laquelle le DBF est en attente de retour. »

En clair, on dit aux agents que pour assurer leurs missions ils devront payer de leur poche en attendant un éventuel remboursement via le fameux « CHORUS ».....pour sûr, l'auteur de ce courriel, comme la personne qui l'a mis à l'affichage n'a HONTE de RIEN !!!

Pourtant ils le devraient, nos collègues eux aussi frappés par l'inflation, attendent depuis le début de l'année que leurs indemnités repas soient enfin réglées !!

Dés 9h00 ce matin, notre Secrétaire Général a sollicité le DAP adjoint, lequel s'est engagé à régler cette ineptie, et le paiement des indemnités de repas dues.